

Règlement intérieur de l'association Gym-Aérobic-Tiercé saison 2016-2017

Modalités d'inscription:

- L'inscription devra être faite aux heures de permanence.
- A la fiche d'inscription imprimée RECTO-VERSO, joindre obligatoirement : Le paiement (de préférence par chèque à l'ordre de Gym Aérobic Tiercé), une photo d'identité (nom et prénom au dos), un certificat médical rédigé pour la « gymnastique-aérobic-Step-zumba-stretching-pilates-marche-nordique », la carte d'adhérent 2015/2016 (pour l'étui transparent), le tout inséré dans une enveloppe. L'inscription, datée et signée, ne sera prise en compte qu'à la réception complète du dossier.
- La photo demandée à l'inscription ne devra pas être une photo déjà plastifiée, elle sera au format « photo d'identité », de face, récente et de bonne qualité.
- La cotisation est annuelle, et non remboursable sauf si la demande d'annulation intervient avant le 15 octobre 2016. Et dans ce cas, il sera retenu une franchise de 15 €. Après cette date, l'adhésion deviendra ferme et définitive. En cas d'arrêt, en cours d'année, pour raison médicale, un certificat médical sera demandé ainsi que le retour de la carte d'adhérent.
- Un reçu vous sera remis contre tout paiement en espèce.
- Une carte d'accès aux cours sera remise à chaque adhérent à réception de son dossier et sa présentation vous sera demandée à chaque cours et ce, dès le premier cours.

Tarifs des inscriptions:

- Tarif annuel et unique de 70€ (avec accès à tous les cours dont un seul cours de zumba).
- Pour une inscription entre le 1er janvier et le 31 mars : 2/3 de la cotisation, soit 47€.
- Pour une inscription à compter du 1er avril : 1/3 de la cotisation, soit 23€.

Tous les cours:

- Les cours couvrent la période du 5 Septembre 2016 au 30 Juin 2017. Pas de cours les jours fériés, ni le lundi de Pentecôte, ni pendant les vacances scolaires.
- **Le remplacement du professeur en cas d'absence ponctuelle ne sera pas systématiquement effectué. Le remplacement n'est pas toujours possible dans l'urgence.**
- **Les cours ne seront pas reportés. L'association est tributaire de la disponibilité des salles.**
- **L'accès aux salles de cours sera interdit à toutes personnes (adultes ou enfants) non adhérentes aux cours.**
- **Il est interdit d'utiliser son téléphone portable dans la salle pendant les cours.**
- A la fin de chaque cours, il est demandé de bien vérifier que l'on ne laisse rien derrière soi. En cas d'oubli, un seul contact : La Mairie (aux heures d'ouverture).

Cours de Gym :

- Les cours de gymnastique du Lundi peuvent avoir lieu dans la salle de judo ou dans la salle de basket (Coubertin). Dans cette dernière, il est impératif d'avoir des chaussures propres, réservées pour l'intérieur, pour y avoir accès.
- Pour l'activité Stretching et Pilates du mercredi et du vendredi (en fonction de la salle), il vous sera demandé de vous munir de votre propre tapis de sol.

Cours de Zumba:

- Les places étant limitées à 130 adhérents par cours, les inscriptions seront acceptées à réception complète du dossier et dans la limite des places disponibles.
- Le cours de Zumba peut avoir lieu ponctuellement dans la salle Lino Ventura de Baracé lorsque la salle Balavoine de Tiercé est réquisitionnée par la mairie.
- Age minimum pour le cours: 13 ans (année 2003).
- Tous les mineurs inscrits seront sous l'entière responsabilité de leurs parents avant, pendant et après le cours.
- Le cours désigné à l'inscription ne sera modifiable (pour le reste de la saison) qu'en fonction des places disponibles. Un changement ponctuel de cours ne sera pas possible.

Cours de Marche nordique:

- La marche nordique nécessite d'être un bon marcheur (moyenne de 5 km/h) sur terrain accidenté.
- En cas d'absence de l'enseignant Marche nordique, la sortie éventuelle que feraient les adhérents en son absence, s'effectuerait sous l'entière responsabilité de ces adhérents.
- Les bâtons de marche nordique de l'association seront utilisables pour une période limitée à 4 séances maximum par nouvel adhérent en fonction des disponibilités des bâtons ou en dépannage ponctuel, en aucun cas en utilisation annuelle. Ils seront utilisés uniquement dans le cas de cours encadrés par un intervenant enseignant. Les bâtons empruntés seront restitués à la fin de chaque cours. A l'issue de cette période, il appartiendra à l'adhérent d'acquiescer ses propres bâtons.
- L'utilisation du véhicule personnel pour les sorties est sous l'entière responsabilité de son propriétaire.

J'autorise les responsables de l'association à publier des photos sur lesquelles, je (ou mon enfant) peux (t) figurer, en situation de pratique de la Gymnastique, Zumba et Marche Nordique ou de vie de l'association, sur tout support de communication. En cas de refus, cochez cette case:

L'assurance prise par l'association Gymnastique-Aérobic ne dispense pas d'une assurance responsabilité civile.

Je, soussigné (e)..... (Ou en qualité de représentant légal du mineur ci-contre désigné) certifie avoir lu et approuvé ce règlement intérieur.

Date Signature adhérent.....

Et Signature des parents (pour les mineurs).....